

Conseil de Gestion de la Fondation A*MIDEX Le 09 septembre 2019 de 14h00 à 14h30 Procès-verbal de séance

Etaient présent.e.s ou représenté.e.s :

Collège des Représentants de l'Etablissement :

- Simone Bonnafous, Administratrice provisoire Université d'Aix-Marseille Université
- Denis Bertin, Vice-Président délégué de la Fondation A*MIDEX
- Pierre Chiappetta, Vice-Président Recherche
- Maryline Crivello, Directrice exécutive de la Fondation A*MIDEX
- Thierry Paul, Vice-Président Formation
- Brigitte Carpentier, Directrice des Affaires Financières et Trésorière de la Fondation

Collège des Fondateurs :

- Jean-Philippe Agresti, Vice-Président au partenariat avec le monde socio-économique, représentant l'Université d'Aix-Marseille
- Jean-Yves Marzin, Directeur de l'INSIS du CNRS et Directeur scientifique référent pour le site d'Aix-Marseille (pouvoir donné à Frédéric Fotiadu)
- Claire Giry, Directrice générale déléguée Inserm (pouvoir donné à Jean-Philippe Agresti)
- Frédéric Fotiadu, Directeur Ecole Centrale de Marseille

Collège des Personnalités qualifiées :

- Bernard Besnainou, Chef de la Cellule animation scientifique et actions régionales
- Christophe Chambon, Délégué Régional, IRD
- Emilie Garrido-Pradalie, Directrice de la Recherche AP-HM

Etaient excusés:

- Hervé Brailly, PDG d'Innate Pharma, membre du collège des fondateurs
- Claire Giry, Directrice Générale Déléguée Inserm
- Jean-Yves Marzin, Directeur de l'INSIS du CNRS et Directeur scientifique référent pour le site d'Aix-Marseille,
- · Rostane Mehdi, Directeur IEP

Siégeaient avec voix consultative :

- Magali Perez, Division de la Chancellerie des universités et des affaires générales, Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille
- Jean-Paul Bony, Directeur Général Adjoint des Services de l'Université, représentant Laurent Barbieri, Directeur Général des Services
- Isabelle Leclercq, Agent-Comptable de l'Université
- Céline Bréal, Directrice de la Fondation A*MIDEX
- Elisabeth Pelestor, Directrice du Pilotage et du Contrôle de Gestion

Ordre du jour :

















Cf. support de présentation en PJ.

- 1) Gouvernance de la Fondation : désignation du Président de la Fondation
- 2) Modification du taux applicable aux frais de gestion A*MIDEX

Procès-verbal

1) Gouvernance de la Fondation : désignation du Président de la Fondation

Cf. documents en pièce jointe :

- Statuts de la Fondation A*MIDEX,
- Note de synthèse en pièces jointes

Le Vice-Président délégué de la Fondation A*MIDEX précise en préambule que le mandat du Président se termine fin 2019, toutefois M. Yvon Berland ne sera plus en capacité d'exercer sa mission après le 31 août 2019.

Le nouveau Président désigné sera en fonction jusqu'à l'élection du prochain Président de l'université. A ce titre, le nouveau Président désigné perdra sa fonction de membre du Conseil de Gestion à cette date.

Le Conseil de Gestion propose que la présidence de la Fondation soit assurée par l'administratrice provisoire d'Aix-Marseille Université jusqu'à la prise de fonction du prochain Président de l'Université.

L'administratrice provisoire perdra sa qualité d'administratrice provisoire lors de l'élection de la nouvelle Présidence le 06 janvier 2020.

Approbation de la désignation de l'administratrice provisoire Aix-Marseille Université en qualité de Présidente de la Fondation à l'unanimité des membres présent.e.s ou représenté.e.s.

2) Modification du taux applicable aux frais de gestion A*MIDEX

Cf. note de synthèse en pièce jointe.

Le Vice-Président délégué de la Fondation A*MIDEX rappelle les négociations initiales avec l'Etat pour établir les règles de gestion des initiatives d'excellence. Depuis, l'établissement a continué de travailler sur ce sujet (coût complet, tarification des plateformes, etc). Dans la feuille de route de la Fondation A*MIDEX pérennisée, qui n'est plus soumis à une réglementation avec ANR, il était acté de mener un travail exhaustif sur les coûts.

















La Directrice des Affaires Financières présente l'origine des ressources dans le budget IdEx 2019, à hauteur de 35 972 935 € (cf. diapositive 7).

La Directrice de la Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion présente l'étude de coût complet fondée sur les clés de répartition et les ratios appliqués au sein d'Aix-Marseille Université. (cf. diapositives 8 et 9).

L'administratrice provisoire précise le choix d'Aix-Marseille Université de faire reposer l'assiette de calcul des frais de gestion imputés à A*MIDEX sur les dépenses et non sur les recettes et rend hommage à la décision de mener l'analyse sur les coûts complets, dont elle a été initiatrice lors des groupes de travail nationaux.

La Directrice des Affaires Financières rend compte d'une analyse comparative des IdEx pérennisées et d'autres indicateurs (cf. diapositives 10 et 11).

Dans le cadre des échanges, il est confirmé qu'A*MIDEX n'est pas traité comme un objet de coût au sein du modèle de comptabilité analytique de l'établissement, car il n'y a pas de patrimoine affecté. L'administratrice provisoire précise que certaines facturations sont supprimées depuis début 2019 suite à une circulaire de Bercy concernant les SACD. L'établissement applique déjà un taux de frais de gestion de 15% sur les contrats et les conventions avec les organismes de recherche (hors spécificité ANR et hors H2020), dans le respect du plafond des financeurs. Aussi, la modification du taux applicable proposée constitue une rationalisation et une homogénéisation en ligne avec la politique de site.

Approbation du passage à 15% du taux de frais de gestion appliqué aux dépenses de la Fondation universitaire A*MIDEX à l'unanimité des membres présent.e.s ou représenté.e.s.

Le Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université sera appelé à délibérer sur la modification du taux de frais de gestion à 15% de la Fondation universitaire A*MIDEX lors de la séance du 24 septembre 2019.

Le prochain Conseil de Gestion se tiendra le lundi 25 novembre 2019 de 14h00 à 15h30.













